

Séance du 25 septembre 2015

L'an deux mil quinze, le 27 novembre à 20 heures 00,

Le Conseil Municipal convoqué le 19 novembre 2015, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la

Présidence de M PECHINOT Joël, Maire,

Présents : DELARUE F. CARRION A. THEVENOT M. DUPUIS D. GUILLERME JM. PECHINOT D.

CARRION C. JACQUIN R. THIRION O.

Absents excusés : ///

Absent non excusé : MADUPUY A.

Secrétaire de séance : DELARUE F.

28. SIRTAVA – CREATION D'UN SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE L'ARMANÇON

(Pour : 10, abstention : 0, contre : 0)

Le Maire présente le projet de création d'un syndicat mixte du bassin versant de l'Armançon, qui permettrait de regrouper les trois syndicats existants dans le périmètre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de l'Armançon. La procédure de création du syndicat de bassin versant comprend la dissolution des trois syndicats de rivières existants dans le périmètre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de l'Armançon.

Ce syndicat permettrait d'assurer la maîtrise d'ouvrage de la nouvelle compétence concernant la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) en plus des compétences déjà acquises par les trois syndicats.

Le Conseil Municipal est invité à délibéré sur le projet de création du syndicat mixte du bassin versant de l'Armançon et de la dissolution des trois syndicats existants :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le principe du projet d'un syndicat du bassin versant de l'Armançon dont le périmètre serait celui des communes incluses dans le périmètre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de l'Armançon.

APPROUVE la dissolution des trois syndicats existants dans le périmètre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de l'Armançon.

29. SICECO – AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

(Pour : 10, abstention : 0, contre : 0)

Le Maire informe les membres du Conseil municipal que le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale a été présenté, lundi 19 octobre dernier, par Monsieur le Préfet à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale et qu'il convient d'émettre un avis sur les propositions de modifications qui concernent la commune.

Monsieur le Maire rappelle que la commune adhère au SICECO, compétent pour la distribution d'électricité, et qui est concerné par la page 37 du document où il est inscrit qu' « il convient de créer un **syndicat unique** dont l'objectif serait de gérer l'ensemble des communes ne faisant pas partie du Grand Dijon ».

Monsieur le Maire précise que la gestion de la compétence « distribution d'électricité » par le Grand Dijon sur son périmètre, comme le propose Monsieur le Préfet, implique qu'il reste 24 communes issues du SIERT de Plombières-Les-Dijon en dehors de la Communauté urbaine du Grand Dijon.

En conséquence, et afin que ne subsiste qu'un seul et unique syndicat qui gère la distribution de l'électricité sur tout le Département de la Côte d'Or et hors Communauté urbaine, il convient simplement d'étendre le périmètre du SICECO à ces 24 communes pour atteindre l'objectif de rationalisation visé par Monsieur le Préfet.

Compte tenu que ces 24 communes représentent 20 393 habitants et une longueur de réseau de 430 km alors que le SICECO représente 285 622 habitants et 9 500 km de réseau, cette solution est, à notre sens, la seule et unique qui puisse être acceptée par l'ensemble des communes adhérentes du SICECO.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République

Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale

DEMANDE à Monsieur le Préfet l'extension du périmètre du SICECO pour accueillir les 24 communes du SIERT de Plombières-Les-Dijon afin que la distribution d'électricité soit gérée par le SICECO pour l'ensemble du Département de la Côte d'Or hors la présence de la Communauté urbaine du Grand Dijon.

CHARGE M. le Maire de transmettre cet avis à Monsieur le Préfet

30. CREANCES ETEINTES – BUDGET COMMUNE

(Pour : 3, contre : 1, abstention : 6)

Sur proposition de Madame la Trésorière par courrier explicatif du 20/08/2015

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 3 pour, 1 contre et 6 abstentions

DECIDE de statuer sur l'admission en créances éteintes des titres de recettes :

- n° 58 / 59 / 78 / 79 / 80 / 85 de l'exercice 2010,
- n° 20 / 59 / 84 de l'exercice 2011,
- n° 2 / 7 / 17 / 43 / 71 / 82 de l'exercice 2012,
- n° 1 / 2 / 10 / 57 / 58 / 63 de l'exercice 2013 ,
- n° 1 / 2 / 3 / 13 / 14 / 15 / 41 / 42 / 50 / 51 / 52 de l'exercice 2014,
- n° 20 / 23 de l'exercice 2015,

DIT que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 13 863.78 euros.

DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la Commune

30 bis. CREANCES ETEINTES – BUDGET EAU

(Pour : 3, contre : 1, abstention : 6)

Sur proposition de Madame la Trésorière par courriers explicatifs des 19/08/2015, 20/08/2015 et 24/09/2015

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 3 pour, 1 contre et 6 abstentions

DECIDE de statuer sur l'admission en créances éteintes des titres de recettes :

- n° 2011-R-1-99-1 de l'exercice 2011
- n° T2-7-2012 de l'exercice 2012,
- n° T12-2013 / T3-7-2013 / T1-7-2013 de l'exercice 2013,
- n° T1-7-2014 / T2-7-2014 de l'exercice 2014,
- n° T1-3-2015 de l'exercice 2015,

DIT que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 738.72 euros.

DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de l'Eau.

31. CREANCES ADMISES EN NON VALEUR – BUDGET COMMUNE

(Pour : 4, contre : 1, abstention : 5)

Sur proposition de Mme. la Trésorière par courrier explicatif du 22/09/2015,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 4 pour, 1 contre et 5 abstentions

DECIDE de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes :

- n° 55 / 56 de l'exercice 2008

DIT que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 641.26 euros.

DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la Commune.

31 bis. CREANCES ADMISES EN NON VALEUR – BUDGET EAU

(Pour : 4, contre : 1, abstention : 5)

Sur proposition de Madame la Trésorière par courrier explicatif des 22/09/2015 et 20/10/2014

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 4 pour, 1 contre et 5 abstentions

DECIDE de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes :

- n° T-9000020000135 de l'exercice 2008,
- n° R-7-2 / R-5-73 / T-900002000084 de l'exercice 2009,

DIT que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 120.94 euros.

DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de l'Eau

32. DECISION MODIFICATIVE - BUDGET COMMUNE

(Pour : 10, contre : 0, abstention : 0)

Monsieur le Maire propose la modification suivante au budget primitif 2015 de la Commune :

Article 708 : + 2 000
Article 6410 : + 500€
Article 6542 : + 740€
Article 6541 : + 121€
Article 673 : - 861€
Article 7011 : + 500€
Article 6410 : + 500€

Article 6542 : + 740€
Article 6541 : + 121€
Article 673 : - 861
Article 6410 : + 500€
Article 6542 : + 740€
Article 6541 : + 121€
Article 673 : - 861
Article 6410 : + 500€
Article 6542 : + 740€
Article 6541 : + 121€
Article 673 : - 861

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

- APPROUVE cette décision modificative

32 bis. DECISION MODIFICATIVE - BUDGET EAU

(Pour : 10, abstention : 0, contre : 0)

Monsieur le Maire propose la modification suivante au budget primitif 2015 de l'Eau :

Article 7011 : + 500€
Article 6410 : + 500€
Article 6542 : + 740€
Article 6541 : + 121€
Article 673 : - 861€

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

- APPROUVE cette décision modificative

32 ter. DECSION MODIFICATIVE - BUDGET FORET

(Pour : 10, abstention : 0, contre : 0)

Monsieur le Maire propose la modification suivante au budget primitif 2015 de la Forêt:

Article 7023 : + 1 000€
Article 61524 : - 1 000€
Article 6522 : + 2 000€

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

- APPROUVE cette décision modificative

33. SALLES COMMUNALES – LOCATIONS LONGUES DUREES

(Pour : 9, contre : 0, abstention : 0)

34. RENOUELEMENT CONTRAT SECRETAIRE DE MAIRIE

(Pour : 9, contre : 0, abstention : 0)

35. CREATION CONTRAT SECRETAIRE DE MAIRIE

(Pour : 9, contre : 0, abstention : 0)

36. TRAVAUX ONE

(Pour : 9, contre : 0, abstention : 0)

37. REPARTITION SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

(Pour : 9, contre : 0, abstention : 0)

38. TRAITEMENT CHARBON ACTIF – DEMANDE APPROBATION A L'ARS

(Pour : 9, contre : 0, abstention : 0)

Départ de Monsieur CARRION Arnaud

39. BAIL ENVIRONNEMENTAL – EARL DE LA GRANGE AUX BICHES

(Pour : 9, contre : 0, abstention : 0)

39 bis. BAIL ENVIRONNEMENTAL – Jannick GUILLERME

(Pour : 9, contre : 0, abstention : 0)

QUESTIONS DIVERSES

ETUDE BASSIN D'ALIMENTATION DU CAPTAGE : la société SAFEGE chargée de l'étude BAC a rendu son rapport en octobre. Il reste à effectuer des marquages à l'aide de traceur afin de répertorier les cheminements jusqu'à la source, ceux-ci sont reportés au mois de février 2016.

VŒUX DU MAIRE : Les vœux du Maire auront lieu le vendredi 08 janvier 2016 à 19h00 à la Croisée des Sarmates.

AFFOUAGE:

RECAPITULATIF DES DELIBERATIONS
--

- 21. RESEAU EAU POTABLE. Installation d'un filtre à charbon actif. Choix entreprise
- 21 bis. RESEAU EAU POTABLE. Installation d'un filtre à charbon actif. Aide AESN
- 22. LAVOIRS ET FONTAINE. Demande subvention DETR
- 23. FORET COMMUNALE. Destination des coupes et bois divers 20r et 21 r
- 23 bis. FORET COMMUNALE. Destination des coupes et bois divers 34 et 35.
- 24. PERSONNEL COMMUNAL. Reconduction contrat de travail.
- 25. PARTS SOCIALES. Remboursement
- 26. RESEAU EAU. Fuite. Demande de participation.
- 27. RESEAU EAU. Fermeture d'un compteur

PECHINOT J

CARRION C

DELARUE F

CARRION A

DUPUIS D

GUILLERME JM

JACQUIN R

MADUPUY A

PECHINOT D

THEVENOT M

THIRION O